

Sécurité des biens et des personnes **SSIAP 1 - Agent de Sécurité Incendie** Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes



Publics

- Tout public

Conditions d'accès

- Être titulaire d'une attestation : SST ou PSC1 de moins de 2 ans ou PSE
- Certificat médical de moins de 3 mois

Durée

- 2 semaines (70 h) + 4 h d'examen

Modalités de formation

- Apports théoriques et mises en situation
- Examen avec épreuves écrite (Q.C.M) et pratique devant jury présidé par le S.D.I.S.

Validation

- Diplôme SSIAP 1
- Attestation de formation

Modalités de financement

- OPCO / Entreprises
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Financement personnel

Tarif de référence*

- 1 050 €

Lieux de formation

- Lycée Georges Cabanis - **Brive-la-Gaillarde**
- Lycée Maryse Bastié - **Limoges**

Contact

- 05 55 12 31 31

Objectifs

- Appliquer les règles de prévention incendie et la réglementation propre aux E.R.P. et I.G.H.
- Assurer l'entretien des matériels de sécurité incendie.
- Effectuer l'extinction des feux naissants et assurer l'évacuation du public.
- Appeler et accueillir les secours, assurer la surveillance au P.C, porter assistance aux personnes.
- Sensibiliser les autres employés et le public.

Contenu

Le feu et ses conséquences :

- Théorie du feu, combustion et effets, classes de feux.
- Produits extincteurs, exercices d'application.
- Comportement au feu (principes de résistance et de réaction au feu).

Sécurité incendie :

- Principes de classement des établissements, fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.
- Visites d'établissements E.R.P. et I.G.H.

Installations techniques :

- Installations électriques, ascenseurs et nacelles.
- Installations fixes d'extinction automatique.
- Colonnes sèches et humides, système de sécurité incendie.

Rôle et missions des agents de sécurité incendie :

- Arrêté de référence, présentation des consignes de sécurité et de la main courante.
- Fonctionnement d'un poste de sécurité, rondes de sécurité et surveillance de travaux.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction, moyens d'alerte, accueil des secours.
- Information et sensibilisation des occupants de l'établissement sur les mesures de sécurité à prendre.

Concrétisation des acquis :

- Visites applicatives, mises en situation d'intervention.

*Retrouvez nos conditions générales de ventes sur le site Internet

GRETA du Limousin Siège

Greta du Limousin

6 rue Paul Derignac 87031 Limoges - 05 55 12 31 31

<https://greta-du-limousin.fr>

